Réf. Farde e-Assemblées : 2487922

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Subside.- Asbl "Visites Particulières".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 2.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 22/034308) du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Visites Particulières" (0697.873.032).

Annexes :